

Conseil communautaire du 15 février 2019

Interventions des élu·e·s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen·ne·s élu·e·s non encarté·e·s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillère



40 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des sujets importants :

- Le débat d'orientations budgétaires 2019 ;
- La question du transfert modal ;
- Le rapport de développement durable 2018 ;
- Le rapport sur l'égalité femmes-hommes 2019 ;
- L'adoption du plan Égalité, lutte contre les discriminations ;
- L'adoption de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2022 ;
- Les sujets de la préservation des espaces verts, de l'imperméabilisation des sols et de la protection de l'eau.

Les élu·e·s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu·e·s sur 18 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Débat d'Orientations budgétaires 2019.....	2
Mobilité/Transports (<i>bus, vélos, voitures</i>)	3
Rapport développement durable 2018.....	5
Rapport égalité femmes-hommes 2019	6
Plan Égalité, lutte contre les discriminations	8
Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	8
Culture	9
Manque de salles pour l'organisation de réunions publiques	9
Environnement, cadre de vie	10
Eau et assainissement (<i>imperméabilisation des sols, protection de l'eau</i>).....	11

Débat d'orientations budgétaires 2019

Délibération n°2 (2019-0072) : Débat d'orientations budgétaires 2019 (CF)

Le Rapport des orientations budgétaires doit permettre d'avoir un Débat sur les orientations budgétaires (DOB), or dans ce document, seules les recettes de fonctionnement sont détaillées, pour le reste, rien, pas un montant, pas une évolution chiffrée. Certes, la programmation pluriannuelle 2017-2020 d'investissements fait l'objet de diagrammes, mais le DOB est préalable au vote du budget 2019. Comment peut-on mesurer l'effort fait en faveur de telles ou telles politiques alors même qu'aucun ordre de grandeur n'est mentionné ?

On ne peut pas mesurer quelles intentions recueillent le plus d'efforts.

Ce n'est pas la première année que nous dénonçons cela et invariablement vous nous répondez que c'est au moment du vote du budget que nous disposerons de ces informations. C'est soit méconnaître la législation, soit se moquer éperdument de l'assemblée.

Les préfectures recommandent, bien que cela ne soit pas précisé dans les textes, que le rapport doit être suffisamment complet et précis pour que les élus puissent disposer des informations nécessaires pour intervenir dans le débat. Il doit donc notamment aborder :

- Les opérations retracées dans le budget principal et dans les budgets annexes ;
- Les autorisations de programme ;
- Les éléments d'analyse prospective ;
- L'information sur les principaux investissements en cours et projetés ;
- Le niveau d'endettement et les perspectives d'évolution ;
- L'évolution des taux de la fiscalité directe ;
- La stratégie financière poursuivie, les marges de manœuvre ...

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, publiée au journal officiel du 23 janvier 2018, dispose que : « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités, présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ces données sont absentes du rapport. Ce type de présentation illustre pourquoi de nombreux citoyens n'ont plus confiance dans les institutions ni dans ceux et celles qui les représentent. C'est de l'irrespect vis-à-vis des élu·e·s qui pensent que le débat est nécessaire et que si le législateur a prévu ce débat-là, ce n'est pas pour qu'il se résume à ce simulacre.

Je vous rappelle également que selon la jurisprudence, le DOB est une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Quant à l'esprit de la loi, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité. Il **améliore l'information** transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élu·e·s la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et l'opposition.

Nous ne pouvons donc pas prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Mobilité/Transports (bus, vélos, voitures)

Délibération n°7 (2019-0077) : Budget Parkings - Mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la période 2017 à 2020 (CF)

Concernant la rénovation des panneaux à message variable : lorsque ces panneaux ont été mis en place, nous avions émis l'idée que ceux-ci soient situés sur la rocade et non sur le boulevard et ils pourraient également indiquer les Parcibus les plus proches.

Nous avons parlé en commission d'un projet d'amélioration du Parcibus de la Demi-lune. L'emplacement d'un Parcibus côté Migné-Auxances, de l'autre côté de la rocade serait plus pertinent.

Nous ne sommes pas favorables aux équipements de prises de recharges électriques parce que vouloir transformer le parc automobile thermique français en parc automobile électrique comme cela a été annoncé est pour nous une erreur fondamentale.

Le véhicule électrique est moins propre que ce que veut nous faire croire la pensée ambiante. Que l'électricité soit d'origine nucléaire ou provienne du charbon, la pollution est identique. Pour les batteries, tout le monde connaît le problème que posent à la fois l'extraction du lithium et du cobalt et son recyclage défaillant.

Et enfin, même sans pot d'échappement, les véhicules électriques restent... des voitures (presque) comme les autres. Et celles-ci émettent des particules fines PM10 lorsqu'elles roulent. Comment ? Par l'abrasion des pneus, des plaquettes de frein et de la route. Des systèmes de filtration sont en cours de développement mais pour l'instant peu de véhicules sont équipés.

Cette pollution, à laquelle participent donc les voitures électriques, est loin d'être anecdotique. L'usure des routes, des pneus et des plaquettes de frein est responsable de 41% des émissions des particules fines PM10 du secteur du transport routier en 2012, selon [une étude](#) de l'Observatoire de la qualité de l'air Airparif.

Le modèle de déplacement en véhicule individuel est à revoir et c'est difficile, la voiture a représenté la liberté, le progrès, elle symbolise pour certains la réussite sociale. La vouloir électrique aujourd'hui c'est ce qu'on qualifie de « greenwashing », on fait semblant de prendre en compte l'écologie mais c'est un leurre, on se donne bonne conscience mais cela n'a aucun effet bienfaisant pour la planète.

Nous pensons qu'il est plus important d'investir dans des Parcibus, de favoriser le covoiturage, de mettre le paquet sur les transports en commun plutôt que d'investir dans les parkings.

En raison de cette priorité, nous voterons contre cette délibération.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°30 (2019-0102) : Mise en place d'une convention de partenariat entre Grand Poitiers Communauté urbaine et les vélocistes pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) (JA)

Nous sommes d'accord pour reconnaître au Vélo à assistance électrique (VAE) un fort potentiel de transfert modal de la voiture individuelle vers un mode de déplacement écologique. Et le fait que le chèque connaisse un certain succès est une bonne chose. Cependant, comme nous l'avons dit en commission, il y a maintenant urgence à sortir du modèle de la voiture individuelle et tous nos objectifs doivent être revus à la hausse, nous devons faire feu de tout bois. Utiliser toujours plus le vélo doit être accessible à tous : le VAE, à la location, du fait de l'augmentation de tarif est difficile d'accès pour bon nombre d'usagers et l'achat reste inaccessible même avec l'aide accordée. Aider le vélo normal est aussi une manière de participer au transfert : l'achat d'un vélo pour bon nombre d'étudiants, de travailleurs précaires, d'apprentis, de stagiaires, représente une somme. Rouler sur un vélo de bonne qualité est un argument à son utilisation. Nous avons demandé qu'on étudie cette possibilité.

Enfin, encourager le vélo, nous le disons avec obstination, c'est aussi passer le turbo pour un plan vélo digne de l'enjeu et à sa traduction en termes de budget spécifique.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°33 (2019-0107) : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'État pour la réalisation de l'échangeur de Chardonchamp à Migné-Auxances (CF)

2,7 millions, c'est le coût de cet échangeur même si 1,6 million sont pris en charge par l'État, le Département et la SEP, le reste à charge pour Grand Poitiers est de 1.1 million.

C'est à l'État de prendre en charge ces travaux et non à la Communauté Urbaine.

De plus, c'est encore un investissement qui est à rebours. On va encore une fois faciliter le déplacement routier, plutôt que de faire un investissement générateur d'économie d'émission de gaz à effet de serre. Aire de covoiturage, Parcibus, création d'une piste cyclable sécurisée, les projets ne manquent pas.

Que d'argent gaspillé pour accompagner un flux grandissant de véhicules alors que l'on pourrait prolonger la ligne de bus pour desservir une aire de covoiturage !

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Rapport développement durable 2018

Délibération n°11 (2019-0080) : Rapport Développement durable - Rapport sur le Projet de territoire (JA)

Notre propos, et nous nous en excusons pour les conseillers qui siègent à Poitiers, sera évidemment assez semblable à celui que nous avons tenu au conseil municipal. Et c'est normal, le document est le même et nous l'avons d'ailleurs regretté.

Ce que nous avons à dire tient d'abord à la forme mais cela rejoint le fond, c'est-à-dire les objectifs d'un tel document. Et cela rejoint aussi ce que nous disons depuis le début de cette mandature. Votre obstination à inverser la présentation du bilan « développement durable » et la mise en débat des orientations budgétaires est pour nous significative : on met le prospectif avant l'évaluation, ce qui est contraire à la logique de la réflexion mais aussi à la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui précise l'obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB). C'est pour nous significatif, donc, du peu de cas que vous faites de la démarche qui veut que l'on se pose la question de savoir si on en fait assez pour répondre aux 5 finalités avant de définir les priorités à venir.

Pour nous, cet exercice qui consiste à faire correspondre à toute force le document qui définit le projet de territoire et le bilan développement durable ne nous aide pas à y voir clair. Si on comprend bien le clin d'œil politique (« tout ce que nous faisons est développement durable, nous dîtes-vous »), il faut avouer quand même que cela ne tient pas vraiment la route et qu'un certain nombre d'éléments peinent à passer dans l'entonnoir qui verse de l'un à l'autre. Je ne prendrai qu'un exemple : j'ai pour ma part beaucoup de peine à voir la correspondance qui permet de verser les actions visant à établir la marque de Grand Poitiers, à travailler l'image et la notoriété, dans la case « épanouissement de tous les êtres humains » dont il faut rappeler les enjeux : participation citoyenne, accès de tous aux droits fondamentaux, démocratisation de l'accès à la culture, au sport et à l'éducation. Je vois mal entrer là-dedans la démarche dite de « marketing territorial ».

Ce ne serait pas grave si ça ne nous empêchait pas de poser vraiment un regard évaluatif sur ce qui a été vraiment accompli, quitte à revoir ses objectifs afin de répondre aux défis qui sont devant nous. Je ne reprendrai pas ce qui nous semble le défi principal compte-tenu de l'urgence liée au dérèglement climatique : nous avons développé ici même, au conseil de décembre, notre analyse du Schéma directeur des énergies. Insuffisant pour nous, je vous le rappelle en deux mots : concernant l'émission de GES, votre objectif est une baisse de 34% en 10 ans alors que la baisse devrait être de 50% si l'on veut que le réchauffement ne dépasse pas 1,5°C. Concernant le choix fait de jouer la carte de l'électromobilité : la voiture électrique, on le sait, n'est qu'un leurre coûteux. Ce faisant, on ne fait que délocaliser l'émission de gaz à effet de serre, on épouse les ressources en métaux et en terres rares, on n'aide pas à sortir du modèle de la voiture individuelle, on recule d'autant la sortie du nucléaire...

Nous regrettons pour conclure que cet exercice d'évaluation soit trop considéré comme un exercice de promotion du projet de territoire. Ce faisant, on perd une occasion de quantifier, de mesurer l'effort (l'absence de données chiffrées est patente) et on rend la lecture confuse, notamment par le mélange de ce qui est réalisé et de ce qui est à faire, comme « Traversées » pour ne citer que cette opération.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité et a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Rapport égalité femmes-hommes 2019

Délibération n°10 (2019-0114) : Rapport 2019 en matière d'égalité Femmes – Hommes (JA)

D'abord se féliciter de ce qui avance : si on remonte un an en arrière, par rapport au précédent DOB, on réclamait alors la signature de la charte européenne, c'est chose faite. Elle permet d'inscrire clairement des objectifs, de définir des actions en accord, c'est une réelle avancée. Mais nous n'oublions pas qu'une charte, pour être un document important, n'engage qu'à la hauteur de l'ambition qu'on se donne. Cela ne nous dispense donc pas d'aller aussi loin qu'on le peut, y compris au-delà de ce que le document exprime. En matière d'égalité, on ne peut rester tiède, il faut oser une égalité radicale.

En matière de gestion des ressources humaines, les données montrent à nouveau à Grand Poitiers la masculinisation des effectifs : cela s'explique par la proportion des métiers techniques par rapport à la filière administrative. Et même si elle a tendance à diminuer, ce n'est que très faiblement. Cela montre bien l'effort qu'il faut accomplir dans les politiques d'égalité sur le territoire, hors même de la politique de ressources humaines. Ce n'est qu'avec une volonté sans faille et les moyens afférents que nous parviendrons à faire évoluer nos représentations genrées du monde du travail. J'ai toutefois une remarque sur le projet graphique pour les prochaines annonces de recrutement : l'intention est bonne puisque c'est une annonce mixte mais j'ai du mal à comprendre la manière dont sont

présentées les compétences respectives des femmes et des hommes. Est-ce à comprendre que les capacités d'analyse, la parfaite connaissance, la réalisation est du côté des hommes et du côté des femmes, il n'y aurait pas vraiment des compétences professionnelles mais des qualités, du savoir-être : minutie, réactivité, autonomie ? Je ne suis pas sûr que ceci fasse beaucoup évoluer les représentations...

En matière de représentation dans les instances de décisions, si on ne prend que les participations qui émanent des deux conseils, nous avons noté vos bonnes intentions récentes à une ou deux reprises, lorsqu'en conseil vous avez demandé, sur notre interpellation, de revoir des désignations non paritaires... Nous le prenons comme un signe positif. Comme nous notons avec satisfaction qu'on a changé de code couleurs et abandonné le bleu/rose pour les graphiques et les tableaux.

Concernant les actions et le plan d'action dans les politiques publiques, tout en partageant bien sûr l'essentiel de ce qui est exposé, nous voulons indiquer cependant des zones d'ombre qui, selon nous, doivent être prises en compte : l'égalité passe en effet également par des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment dans l'accès à la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, par des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, et de manière générale, des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes, pas seulement intrafamiliales, et les atteintes à leur dignité. Pour terminer et voir plus loin, par des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction des rôles sexués. Enfin, pour ce qui est des actions déjà inscrites, il va falloir travailler à la précision des programmes pour ne pas rester au niveau de l'intention. Par exemple, l'étude sur le déplacement des femmes a été une très bonne initiative. Il faut voir maintenant ce qui va sortir de concret des préconisations faites.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°18 (2019-0088) : Désignation des représentants de Grand Poitiers au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EPCC EESI) (CF)

La parité n'est toujours pas respectée, trois hommes et une femme, et c'est d'autant plus criant ce soir que nous venons de voter le rapport en matière d'égalité femmes-hommes... Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Plan Égalité, lutte contre les discriminations

Délibération n°13 (2019-0082) : Adoption du plan Égalité, lutte contre les discriminations (JA)

On est bien sûr d'accord avec les intentions exprimées dans ce plan et d'accord avec les priorités. Aussi allons-nous nous contenter de remarques concrètes pour que ces intentions irriguent davantage. Nous pouvons par exemple, par de petites choses, accompagner le bien vieillir ensemble : ouvrir davantage l'accès des transports aux retraités en revoyant l'âge du tarif et le faire correspondre à l'âge de la retraite ; soutenir l'université dans son refus des frais d'inscription discriminants en fonction de l'origine ; radicaliser encore davantage comme nous l'avons dit s'agissant de l'égalité hommes-femmes notre ambition d'égalité. Enfin, sur l'appel à projet qui fait émerger de belles initiatives, il faudrait aussi, peut-être revoir l'ambition de l'enveloppe : 9 000 euros, c'est peu !

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Délibération n°15 (2019-0084) : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2022 de Grand Poitiers (JA)

Quelques remarques pour faire état de notre réflexion sur ces questions évidemment importantes : tout d'abord rappeler que la meilleure des préventions en matière de sécurité, c'est adopter pour nos politiques publiques une définition non restrictive de la sécurité : garantir le droit à la sécurité, c'est garantir la sécurité alimentaire, la sécurité sociale, la sécurité environnementale en même temps que la sécurité publique. Lutter contre la précarité, donner confiance c'est encore le meilleur moyen de se prémunir du conflit et de l'agression.

Rappeler ensuite que penser la sécurité de manière globale, c'est aussi poser la question de la protection du citoyen sur son lieu de travail, chez lui, dans l'espace public dans le strict respect de libertés fondamentales : en ce sens, nous sommes très circonspects quand, s'agissant de la sécurisation des espaces, on mentionne la vidéosurveillance dont nous persistons à dire qu'aucune étude n'a montré l'efficacité en matière de prévention mais qui laisse craindre des dérives possibles en matière de surveillance des citoyens ; quand on met en avant l'idée de co-construction de la sécurité qui peut entraîner plus qu'on ne le voudrait dans la direction de la vigilance citoyenne.

Nous continuons à penser que la proximité en matière de prévention est la clé de voûte d'une politique efficace : conserver et développer la présence de gardiens d'immeubles pour l'habitat collectif, conserver et développer le plus possible l'intervention des éducateurs de rue, des éducateurs sociaux dans les centres sociaux, d'une police qui ne soit pas déconnectée de ses lieux d'exercice.

Enfin, au moment où la loi dite « anticasseurs » a été votée à l'Assemblée nationale, nous ne pouvons pas ne pas parler de la liberté de manifester mise en péril à la fois par la mise sous tutelle des citoyens soumis à l'autorisation des fonctionnaires et par le danger que représentent les outils de répression des manifestations aujourd'hui autorisés. Nous avons aussi, dans nos villes, à nous préoccuper de la sécurité des citoyens qui exercent leur droit constitutionnel à manifester.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Culture

Délibération n°17 (2019-0087) : Modification des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École Européenne Supérieure de l'Image (EPCC EESI) (CF)

Nous avons posé cette même question au conseil municipal sans avoir de réponse, est-ce qu'un nouveau directeur ou directrice a été recruté pour l'EESI ?

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°8 (2019-0113) : Exonération de CFE pour les librairies ne disposant pas du label "Librairie Indépendante de Référence (LIR)" (CF)

Nous sommes pour cette exonération. Il s'agit peut-être d'un des leviers de maintien des commerces en centre-ville.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Manque de salles pour l'organisation de réunions publiques

Délibération n°19 (2019-0089) : Budget Principal et budget Locations immobilières - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers - Tarifs 2019 de l'espace culturel du Prieuré - Spectacles et mises à disposition d'espaces (CF)

Il est mentionné qu'à titre exceptionnel, les salles de l'espace culturel du Prieuré pourront être mises à disposition à titre gratuit. Nous voyons avec le mouvement des Gilets jaunes que le besoin de débattre est important, le fait d'accéder à des salles de réunion facilement et gratuitement participe à une meilleure démocratie. Nous demandons la gratuité pour les partis politiques, les associations ou collectifs qui font des réunions publiques.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Délibération n°25 (2019-0096) : Biard - Résiliation du bail emphytéotique du foyer Guillaume d'Aquitaine (JA)

Nous avons compris en commission que ceci est le résultat d'une règle consentie par les maires de céder pour le reliquat d'emprunt sans référence à la valeur marchande du bien. Nous n'avons rien contre le principe, bien sûr, d'autant que là, il semble qu'une réhabilitation importante s'impose. Cependant nous regrettons que des règles telles que celle-ci fasse l'impasse sur l'assemblée et ses membres qui devraient, pour le moins, en avoir communication.

Pour le reste, nous avons appris à connaître la salle, puisqu'elle était jusqu'alors disponible pour les partis politiques à l'échelle de Grand-Poitiers. Cette disponibilité disparaîtra-t-elle ? Nous le regretterons, bien sûr compte-tenu du peu de salles disponibles.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Environnement, cadre de vie

Délibération n°21 (2019-0092) : Mignaloux-Beauvoir - Signature d'une convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, la commune de Mignaloux-Beauvoir et Grand Poitiers (JA)

Nous approuvons bien sûr la visée : revitaliser le bourg par du commerce de proximité ne peut qu'être approuvé. Ce qui nous gêne, compte-tenu du disponible sur la ZAC à proximité, c'est qu'on envisage de sacrifier une parcelle boisée dont on sait aussi toute l'importance qu'elles peuvent avoir au cœur des bourgs. Nous devons aussi apprendre à considérer comme prioritaire tout ce qui peut maintenir à bout de bras biodiversité et impact climatique.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°26 (2019-0097) : Saint-Benoît - Acquisition d'une parcelle zone des Lonjoies - Réserve foncière (JA)

Nous croyons savoir que cette opération signera la fin des jardins familiaux sur cette zone. Nous le regrettons.

Cette intervention a fait l'objet d'une reformulation lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Eau et assainissement (*imperméabilisation des sols, protection de l'eau*)

Délibération n°27 (2019-0099) : Budget Assainissement - Accord de médiation entre la Société Civile Immobilière (SCI) de la Demi-Lune et Grand Poitiers Communauté urbaine concernant la problématique pluviale sur le secteur de la rue de la Demi-Lune à Poitiers (CF)

Nous avons là un exemple concret des conséquences de l'imperméabilisation des sols et de ses conséquences sur la gestion des eaux pluviales. Dans ce secteur, en moins de 10 ans, les parkings imperméabilisés ont fleuri que ce soit celui de l'Intermarché, du Mac Donald's, etc. etc. Nous avons noté la procédure contentieuse en cours avec Intermarché.

Mais que dit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le sujet en cas d'imperméabilisation de parcelles ? Le surcoût de la gestion des eaux pluviales revient-il à Grand Poitiers ou au propriétaire de la parcelle qui imperméabilise ?

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du conseil et a été prononcée lors de l'examen de la délibération suivante n°28.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°28 (2019-0100) : Budget Eau - Subvention des travaux de mise en conformité des stockages d'hydrocarbures dans le périmètre de protection des captages de Verneuil : convention de mandat (CF)

C'est du curatif qui est proposé plutôt que du préventif. Ne devrait-il pas être inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) que dans des périmètres de captages, les moyens de chauffages doivent être sans danger pour l'environnement et qu'à défaut, le stockage des hydrocarbures doit être sécurisé ?

Des chauffages à bois éviteraient d'avoir recours à ces aides. Plutôt que de subventionner la sécurisation des cuves, ne serait-il pas plus pertinent de subventionner l'achat de chaudière à bois ? Ce serait de l'audace mais pas tant que ça, le gouvernement subventionne bien le remplacement des véhicules diesels. Et ce serait faire preuve de bienveillance pour l'environnement.

Les élu·e·s Osons Poitiers se sont abstenu·e·s sur cette délibération.

Délibération n°29 (2019-0101) : Acquisition de parcelles sur la commune de Boivre-la-Vallée (ex-Lavausseau) (CF)

Comme cela a été dit en commission, on note que les frais de garde appliqués par la SAFER sont élevés : 4 800 euros par rapport au prix d'acquisition qui est d'un peu moins de 30 000 euros.

Les parcelles convoitées par Grand Poitiers sont acquises après près de 10 ans de négociations. À ce train-là, on est sûr de boire encore de l'eau chargée en nitrates pendant des années. Cette situation résulte de pratiques agricoles néfastes pour la qualité de l'eau.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt, il s'agit de donner une alternative aux agriculteurs en concluant des contrats avec eux qui leur assurent un maintien de revenus et stoppent la pollution de l'eau.

Face au lobby agricole, il est nécessaire de ne pas baisser les bras. La collectivité a la chance d'être accompagnée par les citoyens et par les associations sur le sujet de la nécessaire protection de l'eau contre les pollutions agricoles qui s'exercent non pas seulement sur ces 6 hectares mais sur les 2 600 hectares de l'aire d'alimentation de la source. Si l'Oréal à la Roche-Posay arrive pour préserver son business à acquérir la source, à acquérir les terres, à convaincre les agriculteurs et à maintenir une qualité telle que les curistes peuvent boire l'eau à la source, pourquoi n'y arriverions-nous pas pour préserver notre santé ?

Bien que certains en doute, on sait que les pesticides sont des perturbateurs endocriniens qui font des ravages et remplissent les hôpitaux. A ce propos, nous voudrions signaler la création du collectif glyphosate 86 à Gençay.

Cette intervention a fait l'objet d'ajouts lors du conseil.

Les élu·e·s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.